

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
31 décembre 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 16^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 novembre 2018, à 15 heures

Président : M. Pedraza-Torres (Vice-Président) (Colombie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019
(*suite*)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} Bird (Australie), M. Pedraza-Torres (Colombie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/73/157, A/73/395 et A/73/576)

1. **M. Saunders** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) présente le cinquième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/73/395) et indique qu'au cours de la période considérée, d'importants progrès ont été fait s'agissant de la planification, de la conception, des achats et de la construction, y compris la construction du nouveau bâtiment permanent H (dont le deuxième étage est en cours), et que la présélection des prestataires préalable à l'appel d'offres relatif à la rénovation des bâtiments historiques est achevée. Afin d'attirer un grand nombre de soumissionnaires internationaux qualifiés, l'Office a lancé une campagne de communication stratégique, dans le cadre de laquelle elle a pris contact avec les missions permanentes, organisé des séminaires professionnels, participé à des forums internationaux du secteur et publié des annonces sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

2. Le rapport contient un point sur le financement du projet ainsi que les coûts et les dépenses y afférents. Conformément à la recommandation figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/73/157) et étant donné que le plan entre dans une phase au cours de laquelle seront passés des contrats de construction de grande valeur, s'étalant sur plus d'une année budgétaire, le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale approuve, à la session en cours, les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions consistant à ouvrir des crédits en une seule fois au début du projet et à combiner deux modes de mise en recouvrement (en une seule fois ou sur plusieurs années). Ce système aurait pour avantage de renforcer le projet grâce à une plus grande certitude en termes de financement et à la possibilité laissée aux États Membres de payer d'avance, limitant ainsi les risques de flux de trésorerie.

3. En application de la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, le Secrétaire général continue de chercher des moyens innovants de valoriser le patrimoine sous-utilisé de l'Organisation à Genève. Depuis la présentation du rapport précédent, de nouvelles études ont été menées à ce sujet et le Secrétaire général estime maintenant qu'on pourrait

raisonnablement tirer de ces activités de valorisation entre 80,6 millions et 133 millions de francs suisses.

4. Conformément aux directives de l'Assemblée générale, au cours de la période considérée, le Secrétaire général n'a achevé ni l'étude de faisabilité concernant l'installation de systèmes de ventilation et de climatisation et les stratégies de gestion souple de l'espace de travail, ni la conception technique de la configuration intérieure des bureaux, tel qu'initialement proposé dans le quatrième rapport d'étape annuel (A/72/521). Au lieu de cela, comme suite aux orientations de l'Assemblée et à une recommandation du Comité directeur, un groupe de travail composé d'experts de Genève et du Siècle a été chargé de suivre et d'examiner la situation.

5. À l'issue de l'examen du Groupe de travail, le Secrétariat a fortement recommandé que des dispositifs mécaniques de ventilation et de climatisation soient installés à l'occasion de la rénovation des bâtiments historiques. Le coût de cette installation est estimé à 67 millions de francs suisses, si elle a lieu dans le cadre du plan stratégique patrimonial, contre 108 millions de francs suisses, si elle est réalisée après l'achèvement des travaux de rénovation, soit une différence considérable. Le dispositif de ventilation et de climatisation le plus viable consisterait à utiliser l'eau du lac Léman, en utilisant des techniques innovantes pour préserver pleinement le patrimoine architectural et l'intégrité des bâtiments. Le rendement énergétique et le rapport coût-efficacité d'un tel dispositif se trouveraient améliorés par la création de bureaux ouverts, ce qui favoriserait par ailleurs les méthodes de travail souples et collaboratives et permettrait d'accueillir des effectifs plus importants. L'installation de systèmes de ventilation et de climatisation et l'adoption de stratégies de gestion souple de l'espace de travail permettraient ainsi d'accroître les revenus locatifs de l'Organisation.

6. Le Secrétaire général propose de financer le coût supplémentaire estimé de 67 millions de francs suisses grâce aux recettes provenant des activités de valorisation, de façon à compenser en fin de compte les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Le fait d'intégrer l'installation des systèmes de ventilation et de climatisation dans le plan stratégique patrimonial serait avantageux, et ce pour plusieurs raisons non négligeables : cela permettrait de disposer d'un cadre préexistant tenant déjà compte des coûts afférents au déménagement du personnel et aux mesures visant à minimiser toute interruption des activités ; une équipe en charge du projet est déjà en place et dispose des ressources nécessaires, et une source de financement a été proposée ; cela engendrerait des coûts et une perturbation nettement moindres

qu'une installation différée. L'orateur remercie l'Assemblée générale de l'appui qu'elle apporte à ce projet depuis le début. Les mesures et décisions recommandées dans le rapport (A/73/395) sont essentielles pour faire avancer les différentes phases du projet en utilisant au mieux les ressources, dans l'intérêt à long terme de l'Organisation.

7. **M. Holstein** (Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes) présente le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/73/157), précisant que l'objectif du plan consiste à rénover l'Office de sorte qu'il réponde aux besoins de l'Organisation et afin d'améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité et de travail. Le Comité des commissaires aux comptes supervise la conception et l'exécution du projet et en rend compte à l'Assemblée générale, comme celle-ci le lui a demandé.

8. Lors de la dernière visite d'audit, les travaux de construction du nouveau bâtiment en étaient à leurs débuts, tout comme la procédure de passation de marchés relative aux travaux de rénovation. Le calendrier du projet, déjà très ambitieux, est devenu encore plus contraignant, en raison des retards pris dans les travaux de construction, de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail et du changement de stratégie d'exécution des travaux de rénovation. Le calendrier de réalisation des études techniques relatives aux travaux de rénovation devant être produites avant le lancement de la procédure d'appel d'offres est jugé particulièrement ambitieux. D'éventuels retards dans ces études pourraient repousser le début des travaux de rénovation. Des améliorations sont nécessaires dans les domaines de la gestion des risques, de la conception, de la construction et de l'entretien des bâtiments ainsi que des activités de valorisation. Les procédures de passation de marchés doivent être renforcées pour garantir le respect de la confidentialité des données sensibles.

9. Si une stratégie de gestion des risques a été adoptée, celle-ci doit être alignée de plus près sur les directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation. En outre, pendant toute une partie de 2017, les exigences en matière de communication des informations relatives aux risques énoncées dans la stratégie n'ont pas été respectées.

10. Le marché pour les travaux de construction du nouveau bâtiment reposait pour l'essentiel sur des plans et des études réalisés en décembre 2016, sans prise en compte de la pleine mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail. Les travaux de construction du nouveau bâtiment ont débuté à la fin

2017. La mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail entraînera des modifications de la conception technique de l'architecture intérieure et des installations électriques. Selon l'analyse des consultants, ces changements pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pouvant s'élever jusqu'à 7 millions de francs suisses. L'Administration doit donc se prononcer d'urgence sur la façon de mettre en œuvre les stratégies de gestion souple de l'espace de travail à tous les étages du nouveau bâtiment pour éviter tout nouveau risque de modifications ainsi que des retards et des dépenses supplémentaires.

11. Les données sur la consommation d'énergie au Palais des Nations fournies par l'Office et par l'équipe chargée du projet de plan stratégique patrimonial diffèrent sensiblement. Il faut revoir les objectifs en matière d'économie d'énergie et quantifier les niveaux de référence afin de pouvoir mesurer les économies d'énergie réalisées comme suite à la mise en œuvre du projet. Il faut également élaborer une stratégie d'entretien solide et précise pour les travaux de rénovation et calculer les frais d'entretien et de fonctionnement futurs escomptés des bâtiments rénovés et du nouveau bâtiment.

12. Les montants applicables et potentiels des recettes locatives provenant des locaux de l'ONU à Genève ne reposaient pas sur des baux et données à jour. En effet, le montant des recettes locatives potentielles versées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avait été calculé à partir des données de 2012 et 2013. Bien que l'Administration ait déjà été informée en 2014 du potentiel de valorisation de plusieurs parcelles appartenant à l'Office et de ce qui constituerait des conditions de location réalistes, elle n'avait pas élaboré en temps utile une stratégie visant à accroître les recettes locatives ou à parvenir à une vente à la valeur du marché. L'Administration doit élaborer une stratégie de valorisation détaillée pour toutes les parcelles présentant un potentiel de valorisation.

13. Sur les huit recommandations formulées par le Comité dans son premier rapport sur le plan stratégique patrimonial (A/70/569), six ont été appliquées et deux sont devenues caduques. Dans son dernier rapport, le Comité a formulé 39 recommandations.

14. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport correspondant du Comité consultatif (A/73/576) et dit que le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à installer au Palais des Nations des systèmes de ventilation et de climatisation, installation qui, selon ce dernier, est essentielle pour

remédier aux risques que courent les membres du personnel et des délégations sur le plan du bien-être et de la productivité. Repousser ces travaux à l'achèvement du plan stratégique patrimonial comporterait davantage d'inconvénients pour l'Organisation que l'autre solution proposée. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à exécuter les travaux dans le cadre du projet de plan stratégique patrimonial afin d'en limiter les coûts et de faire en sorte que les membres du personnel et des délégations puissent bénéficier de la ventilation et de la climatisation dès que les travaux de rénovation du Palais des Nations auront été achevés.

15. Il convient d'établir une ventilation détaillée des coûts estimatifs liés à l'installation d'un tel système. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rechercher une plus grande efficacité et complémentarité avec les activités en cours dans le cadre du plan et d'affiner et de réduire les prévisions de dépenses.

16. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/262 A, l'Assemblée générale a pris des décisions et fait des demandes relatives à l'utilisation des recettes provenant de la valorisation et l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail au Palais des Nations. Dans son rapport, lui-même formule des observations et des recommandations sur des questions relatives à l'accessibilité, aux contributions volontaires, au plan-cadre de sécurité et à l'entretien. Il souligne qu'il importe de respecter le calendrier du projet pour éviter tous dépassements de coûts.

17. **M. Alsayed** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que le Groupe souhaite avoir des précisions quant à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Le Groupe prend note du fait que l'exécution du plan stratégique patrimonial a avancé, notamment que la construction du nouveau bâtiment a débuté et que les travaux de renforcement de la dalle de la toiture du garage souterrain du bâtiment E sont terminés. Les retards pris sont néanmoins préoccupants ; il convient de prendre des mesures d'atténuation globales pour que le projet soit achevé dans les délais et les limites du budget. Le Groupe entend demander, à l'occasion de consultations, plus d'informations sur les projets connexes susceptibles de modifier la portée et le budget du plan stratégique patrimonial, y compris le plan-cadre de sécurité et la stratégie d'entretien de l'Office des Nations Unies à Genève.

18. Le Groupe attend avec impatience l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation des bâtiments historiques et prend note des efforts déployés pour attirer les meilleurs soumissionnaires internationaux. Il salue la contribution volontaire versée par le Gouvernement chinois et encourage les autres États Membres à financer des projets au titre du plan stratégique patrimonial, en particulier en lien avec la préservation du Palais des Nations.

19. L'Assemblée générale appuie la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans le nouveau bâtiment et demande que le patrimoine du Palais soit préservé. Le Groupe examinera les nouvelles propositions du Secrétaire général concernant l'application d'une gestion souple de l'espace de travail au Palais des Nations à la lumière des contraintes techniques et de la hausse connexe des coûts au titre des services de consultation. Il souhaite également obtenir des éclaircissements sur les besoins actuels et futurs de l'Organisation en termes d'espace, y compris sur l'intérêt qu'ont diverses entités des Nations Unies à emménager dans le Palais des Nations.

20. Attaché à la mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe se félicite de l'étude menée par l'Office des Nations Unies à Genève sur les conséquences des changements climatiques pour les activités de l'Organisation. Il aimerait avoir de plus amples informations sur ces conséquences pour les activités mondiales ainsi que sur les mesures d'atténuation à prendre. Il entend demander des précisions sur le dossier de décision relatif à l'élargissement du cahier des charges du projet de façon à y intégrer l'installation de systèmes de ventilation et de climatisation ainsi que sur les autres mesures respectueuses de l'environnement qui pourraient être prises.

21. Il est temps de statuer sur les modalités et la monnaie à utiliser pour l'ouverture des crédits et la mise en recouvrement des contributions et de créer un compte pluriannuel spécial pour le projet. Il convient d'appliquer, lors de l'exécution du plan, les pratiques optimales recensées lors de précédents projets de grande envergure.

22. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial ainsi que des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le calendrier, le budget et la stratégie de gestion des risques du projet et qu'elle attend avec intérêt d'en apprendre davantage sur leur

exécution ainsi que sur la façon dont l'Organisation entend atténuer les risques liés au projet.

23. Les principes de transparence et de bonne gouvernance doivent sous-tendre toutes les décisions relatives au financement du plan prises par les États Membres ainsi que les mesures visant à réduire la charge financière qui pèse sur ces derniers, notamment celles consistant à trouver d'autres possibilités de financement. Afin de limiter les coûts, toutes les recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'ONU à Genève doivent servir à financer le plan. En outre, il faut à tout prix éviter d'accroître les coûts qui seront mis en recouvrement auprès des États membres. La délégation américaine attend avec intérêt d'examiner les questions concernant la gouvernance, la gestion des risques, l'utilisation de l'espace, l'accessibilité, la mise en place proposée d'un dispositif de ventilation et de climatisation et les arrangements financiers pour s'assurer que les États Membres continuent de piloter le projet.

24. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a demandé que des stratégies de gestion souple de l'espace de travail soient appliquées dans le cadre de l'exécution du plan stratégique patrimonial et salué les efforts déployés par l'Office des Nations Unies à Genève et le Bureau des services centraux d'appui pour utiliser l'espace de manière au mieux. Le Secrétaire général et l'équipe de gestion du plan stratégique patrimonial devraient trouver des moyens de moderniser le Palais des Nations afin de faciliter une gestion plus souple de l'espace de travail de façon à y accueillir des effectifs plus importants, compte tenu en particulier du fait que le Palais est situé dans l'une des villes les plus chères du monde. Une étude récente a montré qu'en moyenne, 51 % des bureaux individuels du Palais des Nations étaient utilisés tout au long de la journée. Les ressources affectées au plan doivent être gérées de manière transparente et efficace et le projet terminé dans les temps et dans les limites du budget.

25. **M. Lauber** (Suisse) dit que le projet est en passe d'atteindre la seconde moitié de sa mise en œuvre. Le coût global, le calendrier, le cahier des charges et les critères de qualité approuvés ont jusqu'ici été respectés, chose remarquable pour un projet aussi vaste et complexe. La délégation suisse félicite l'Office des Nations Unies à Genève des progrès réalisés.

26. Le plan stratégique patrimonial est un investissement important en faveur d'une Organisation moderne, efficace et efficiente. Le projet améliorera le bien-être et la productivité des membres du personnel et des délégations ainsi que des visiteurs. Les infrastructures obsolètes seront rénovées et les obstacles

auxquels les personnes handicapées font face éliminés. Par ailleurs, le projet favorisera une réduction des frais, une meilleure utilisation de l'espace et la création de recettes supplémentaires, ce qui permettra à l'Organisation et aux États Membres de réaliser chaque année des économies substantielles. D'autres entités des Nations Unies seront accueillies au Palais, ce qui facilitera encore les échanges et la collaboration.

27. Notre responsabilité principale à présent est de veiller à ce que le projet soit mené à bien. La délégation suisse constate avec inquiétude certaines modifications apportées aux détails du calendrier et aux coûts de segments du projet. Si de telles modifications dans le cadre d'un projet aussi grand et complexe ne sont pas inhabituelles, le Secrétaire général doit veiller à ce que le plan soit exécuté dans le cadre approuvé par les États Membres. La délégation suisse se réjouit de poursuivre la discussion concernant la mise en place de systèmes de ventilation et de climatisation ainsi que l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail.

28. La question non résolue des modalités de financement reste un sujet de préoccupation, car cette incertitude compromet les progrès réalisés jusqu'ici et risque de nous priver des avantages bientôt accessibles. Des montants considérables provenant d'autres sources de financement contribueront à réduire à un tiers la part du coût total du projet devant encore être financée par les États Membres durant le cycle du projet. D'ici à la fin 2019, plus de 100 millions de francs suisses auront été versés dans le cadre du prêt à taux zéro d'un montant de 400 millions de francs suisses accordé par le Gouvernement de l'orateur. Les recettes provenant de la valorisation des terrains pourraient atteindre 80 millions de francs suisses et des dons substantiels ont été annoncés. L'Assemblée générale doit approuver les modalités de financement du plan à la session en cours afin d'éviter des retards et des coûts additionnels.

29. **M^{me} Frolova** (Fédération de Russie) dit que sa délégation appuie le plan stratégique patrimonial, qui représente un investissement dans l'avenir de l'ONU et de son office le plus important. L'exécution de ce plan permettra d'améliorer la sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève, de le rendre accessible et de le moderniser, de sorte qu'il pourra s'acquitter plus efficacement de son mandat. La Fédération de Russie estime depuis longtemps qu'il faut consolider le statut de l'Office en tant que centre mondial de diplomatie multilatérale et renforcer son rôle dans des domaines tels que le développement durable, les questions humanitaires, les droits de l'homme, le désarmement et la réduction des risques de catastrophe naturelle.

30. Lors de sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale n'a pas approuvé la proposition du Secrétaire général concernant l'installation de systèmes de ventilation et de climatisation et l'application de stratégies de gestion souple de l'espace de travail dans les bâtiments historiques, y compris la réalisation de l'étude de faisabilité, les études techniques détaillées et la proposition de financement. La délégation russe a donc été surprise de voir que dans son rapport ([A/73/395](#)), le Secrétaire général proposait la mise en œuvre de stratégies de gestion souple de l'espace de travail. La Fédération de Russie est fermement opposée à ces stratégies et à l'installation de systèmes de ventilation et de climatisation, car les travaux connexes compromettraient la préservation du patrimoine du Palais des Nations. Le plan doit être exécuté dans les limites du budget initial approuvé par les États Membres et dans les délais fixés. La délégation russe se félicite du bilan encourageant du compte pluriannuel des travaux de construction en cours, créé au titre du budget ordinaire afin de financer les dépenses afférentes au plan.

31. La Fédération de Russie prend note avec appréciation des changements intervenus dans la gestion et la supervision du projet et souhaite recevoir des informations complémentaires sur les résultats des mesures d'efficacité. Elle aimerait également obtenir une liste détaillée des risques recensés par le cabinet indépendant de gestion des risques engagé pour le projet et en savoir plus sur la façon dont le Secrétariat prévoit d'atténuer ces risques, compte tenu des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif. La procédure de passation de marchés doit strictement respecter les règlements et résolutions de l'Assemblée générale sur la question. La délégation russe espère que le léger retard dans l'exécution du projet sera compensé par des progrès et que l'accessibilité du Palais sera améliorée.

Questions diverses

32. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre datée du 13 novembre 2018 adressée à la Présidente de la Cinquième Commission par la Présidente de l'Assemblée générale, lui transmettant une lettre émanant du Président de la Sixième Commission et portant sur le point 147 de l'ordre du jour (Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies) ([A/C.5/73/11](#)).

La séance est levée à 15 h 40.